



CONSULTATION

Sur la fixation des montants des taxes en faveur de l'Office des vins vaudois pour l'année 2011

En application des articles 2 à 4 du règlement du Département de l'économie du 16 septembre 2004 sur la fixation annuelle des montants des taxes en faveur de l'Office des vins vaudois (ci-après : l'OVV),

la consultation débute le 8 novembre 2010 et s'achève le 12 décembre 2010.

Taxes perçues par l'OVV pour l'année 2010

Pour mémoire, **3 centimes par mètre carré** de surface viticole plantée ou non plantée de chaque propriétaire inscrite en nature de vigne au registre foncier au 1^{er} janvier de l'année de taxation, et **2,5 centimes par litre** de vin clair de classe 1 (AOC) encavé l'année qui précède celle de taxation, soit 5,5 centimes au total.

Taxes proposées par la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois en faveur de l'OVV pour l'année 2011

La situation actuelle du marché du vin en Suisse est alarmante et nécessite d'investir dans des moyens de communication efficaces pour préserver nos parts de marché et récupérer progressivement celles qui ont été perdues ces dernières années.

Les taxes proposées s'élèvent à **6 centimes par mètre carré et 4 centimes par litre**, soit 10 centimes au total.

L'augmentation de 4,5 centimes se répartirait comme suit :

- 2 centimes pour la promotion régionale : actuellement financée de manière indépendante et sur une base volontaire, cette promotion pourrait bénéficier d'une restitution intégrale de ce montant par l'intermédiaire des interprofessions régionales.
- 1 centime pour la promotion cantonale : cette majoration permettrait d'augmenter de 17 % le budget des activités de l'OVV.
- 1 centime pour la promotion nationale : cofinancement d'une campagne promotionnelle nationale de grande envergure prévue en 2011 par Swiss Wine Promotion, mandatée par l'Interprofession de la vigne et des vins suisses.
- 0,5 centime pour l'Observatoire du marché : un tel Observatoire donnerait des informations sur la situation des ventes des vins vaudois en Suisse, permettant ainsi de mieux cibler et valoriser les actions promotionnelles.

Toute personne physique ou morale sujette à taxation(s) peut faire connaître son avis par écrit auprès des organisations professionnelles suivantes :

- Fédération vaudoise des vigneron, case postale 1215, 1001 Lausanne.
E-mail : fvv@centrepatronal.ch
- Association suisse des vigneron-encaveurs, Section vaudoise, M. Jacques Humbert, président, Le Château, 1266 Duillier.
E-mail : info@chateau-de-duillier.ch
- Union des encaveurs et négociants en vins Vaud-Fribourg, Charmettes 7, case postale 7063, 1002 Lausanne.
E-mail : francois-daniel.golay@ofisa.ch
- Fédération des caves viticoles vaudoises, Avenue des Jordils 1, case postale 128, 1000 Lausanne 6.
E-mail : fcvv@prometerre.ch

LE CHEF DE L'OFFICE :

Dominique Favre